

## › THÈME 4 · « Développer les solidarités de proximité »

Un plan d'actions  
opérationnel

Fiche action

4-5

# Favoriser l'inclusion sociale et territoriale par l'accès à la culture, notamment en contribuant à la réussite éducative, à la formation continue et à la lutte contre les discriminations

<b>OBJECTIF POLITIQUES / STRATÉGIQUES</b>	<b>Renforcer l'accessibilité du réseau de lecture publique.</b> Le réseau des médiathèques bénéficie d'un maillage territorial qui contribue au bon taux d'équipement et à la diversité de l'offre culturelle, reconnus comme des points forts du territoire. Toutefois il convient de renforcer davantage la cohérence et la visibilité de cette offre afin de la rendre plus accessible à tous les habitants.
<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les actions visant à toucher les publics ayant des difficultés d'accès à la culture, en contractualisant avec l'État (mise en place d'un Contrat Territoire Lecture) et le Département (poursuite du Contrat Culturel des Territoires).</li> <li>• Adapter l'offre et les services des médiathèques aux besoins des habitants.</li> </ul>
<b>DESRIPTIF DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étendre le service de portage à domicile à destination des personnes ne pouvant pas se déplacer dans les médiathèques (personnes âgées, personnes à mobilité réduite).</li> <li>• Développer les ressources (actions culturelles, collections, services ...) adaptées pour les personnes en situation de handicap et / ou d'illettrisme.</li> <li>• Renforcer le soutien à l'association Lire C'est Vivre travaillant au développement de la lecture avec les détenus de la prison de Fleury-Mérogis.</li> <li>• Renforcer les actions de médiation à destination des habitants des quartiers classés en politique de la ville et aux habitants des zones rurales.</li> <li>• Établir un diagnostic des publics et des non-publics des médiathèques et de leurs pratiques.</li> <li>• Associer les habitants et les partenaires locaux à la vie et à la définition des projets des médiathèques et les fidéliser par des actions adaptées.</li> <li>• Harmoniser les horaires d'ouverture afin de mieux les adapter aux temps vécus par les habitants.</li> <li>• Mettre en place une charte pour l'accueil des classes des écoles dans les médiathèques.</li> <li>• Favoriser l'autonomie des usagers des médiathèques en mettant en place des automates de prêt dans les médiathèques communautaires.</li> <li>• Compléter le maillage territorial en installant des armoires libre-service dans deux bibliothèques rurales (Avrainville et Guibeville) et d'autres quartiers du territoire.</li> <li>• Favoriser l'implantation des boîtes à livres sur le territoire.</li> <li>• Améliorer la visibilité du réseau des médiathèques par des actions de communication adaptées et ciblées.</li> </ul>
<b>RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)</b>	Délégation « Culture ».
<b>RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)</b>	Direction générale adjointe « Culture et sports » / Pôle lecture publique et Direction de la Communication.
<b>PARTENAIRES ASSOCIÉS</b>	État (dont Direction Régionale des Affaires Culturelles). Département (dont Médiathèque départementale de l'Essonne). Communes (services culturels, éducatifs et autres services à la population). Associations locales et nationales. Structures scolaires.